

Affaires T-24/92 R et T-28/92 R

**Langnese-Iglo GmbH et Schöller Lebensmittel GmbH & Co. KG
contre
Commission des Communautés européennes**

**« Concurrence — Procédure de référé — Intervention —
Confidentialité — Mesures conservatoires »**

Ordonnance du président du Tribunal du 8 mai 1992 II - 1714

Sommaire de l'ordonnance

1. *Procédure — Intervention — Communication des actes de procédure aux parties intervenantes — Dérogation — Traitement confidentiel — Conditions*
(Statut de la Cour de justice, art. 37, alinéa 2; règlement de procédure du Tribunal, art. 115 et suiv.)

2. *Référé — Sursis à exécution — Tribunal insuffisamment renseigné — Parties invitées à communiquer des informations — Sursis accordé jusqu'au prononcé de l'ordonnance mettant fin aux procédures de référé*
(Traité CEE, art. 185; règlement de procédure du Tribunal, art. 104)